Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

QUE le rôle général de perception est présentement déposé à mon bureau, situé au 6, 1re Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts.

QUE l'envoi des comptes de taxes sera effectué le 13 février 2026.

QUE les comptes de taxes seront payables en un (1) versement échéant le 16 mars 2026 s'ils sont inférieurs à 300 $ et en quatre (4) versements, échéant le 16 mars, le 18 mai, le 20 juillet et le 21 septembre 2026, s'ils sont supérieurs à 300 $. En cas de non-paiement d'un versement à échéance, seul le montant du versement échu est alors exigible.

QU'un intérêt de 15% l'an sera chargé sur toutes les taxes impayées à échéance.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 14 janvier 2026.

Josée Latour, CPA, OMA
Trésorière